



FEDERATION FRANCAISE de CYCLOTOURISME



### Compte Rendu du CA du Codep 35 en date du 21 septembre 2023

**Présents** : Loic RIFFIER, Dominique MORIN, Yves LENOEL, Jean-Michel LE FOL, Patrick LE SAUX, Dorothée MADEC, Guy LEGALAI.

**Excusés** : Serge MASSOT, Frédéric AVELANGE, donnant pouvoir à G. LEGALAI et Yann LE PORT.

Le Président demande s'il y a des modifications à apporter sur le compte rendu du Conseil du 25 mai 2023. Il est accepté avec les propositions suivantes ;

A la demande de Dominique qui revient sur la participation au stage PSC1 soit, 10 € par participant ou Club, et 1/3 par le Coreg et le solde par le Codep.

Dominique fait valoir le droit de modifier ses propos (suivant mail adressé) repris intégralement.

Des voix s'élèvent pour proposer 1/3, 1/3, 1/3 pour une formation qui revient à 60 € ou 600 € pour 10 personnes, hors location de la salle

#### **Effectif 2023 :**

A fin août, 3247 licenciés pour 194 départs et 195 nouveaux licenciés... pour un solde positif d'1... Des clubs envisagent d'arrêter, Breteil et Acigné semblent concernés.

En parallèle, Un nouveau Club du Nord 35, La Fontenelloise - Val Couesnon envisage d'adhérer.

#### **Appel à candidatures :**

Le Président rappelle que pour 2024, il est important que des candidats se présentent afin qu'ils se familiarisent au fonctionnement du Comité. La fin de l'Olympiade est prévue à l'issue de 2024.

#### **Point financier :**

Jean-Michel nous informe d'un résultat de l'exercice de +6264€. Il rappelle que ce n'est pas ce qu'il y a sur le compte en trésorerie. Il nous propose de valider avec lui les affectations et écritures du Bilan.

Yves rappelle que la subvention de 2022 est arrivée tardivement et apparaît sur l'exercice 2023...Jean-Michel s'interrogeait sur l'absence de pièce pour la subvention 2023 !

A noté que la subvention ANS de 1500€ a été versée en juillet 2023 alors que nous pensions ne rien recevoir !

Chaque commission est invitée à fournir son prévisionnel au trésorier avant la fin de ce mois.

Jean-Michel explique le fonctionnement du logiciel compta et des différentes options que propose ce nouvel outil comme les envois de courriels. Il explique dans la foulée qu'il est possible d'envoyer des infos à l'ensemble des licenciés (3170) sans passer par les Clubs, exemple concernant les féminines.

Patrick, rappelle que nous sommes confrontés à des personnes qui s'inscrivent à certains évènements, engageant des frais pour le Codep mais au final ne viennent pas. C'est de plus en plus fréquent.

### Point sur les organisations 2023 :

Féminines (Dorothee MADEC)

Regroupement régionale des féminines à St Malo début septembre :

25 participantes d'Ille-et-Vilaine pour 35 places attribuées. Bonne ambiance et nombreux contacts avec les féminines des autres départements,

VTT Yann LE PORT (absent)

Peu de participants à la formation VTT (10 pour 18 places ) malgré une invitation envoyée à tous les clubs et un coût de 30 euros pour 3 trois jours.

Séjour VTT à Brasparts pour participer au ROC'H des monts d'Arrée pas complet malgré un prix très raisonnable. Le coût était de 50€ pour les participants de ce séjour au Roc'h des Monts d'Arrée. Le séjour avait été prévu pour 18 personnes (encadrants compris). Au regard de la faible participation des jeunes, nous avons proposé ce séjour a des adultes. Trois clubs ont répondu à l'appel : Bain de Bretagne, Liffré et Pont Réan. 13 personnes ont pris le départ de la Randonnée.

### Week-end "Roc'h des Monts d'Arrée"

Dépenses			Recettes		
<b>Transport</b>			<b>Engagements</b>		
AP Location	Location Minibus	209,75	Bain de Bretagne	250,00	
	Carburant	80,75	Pont Réan	350,00	
	Carburant	87,44	Liffré	40,00	
	<b>sous-total</b>	<b>377,94</b>	<b>sous-total</b>	<b>640,00</b>	
<b>Inscription</b>					
Les Roc'h des Monts d'Arrée	inscriptions	312,00			
	<b>sous-total</b>	<b>312,00</b>			
<b>Nourriture</b>					
Les Roc'h des Monts d'Arrée	Repas	320,00			
	<b>sous-total</b>	<b>320,00</b>			
<b>Hébergement</b>					
Ti Menez Are	nuitées - dejeuners - petits dej	916,20			
	<b>sous-total</b>	<b>916,20</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>1 926,14</b>	<b>TOTAL</b>		<b>640,00</b>
<b>Solde : - 1 286,14€</b>					

Objectifs 2024 :

Ensemble à PARIS ( D. MADEC )

Hébergements retenus...Priorité aux Féminines, aux couples, aux hommes du 35 et ensuite aux féminines du Codep 22 et masculins du 56

Réponse avant la fin novembre pour tous. Il y a 80 places dont 4 accompagnateurs.

Le coût par personne est de 500€ + 53 € d'aléas (frais à venir)

Le Codep vote (9 voix pour) une subvention à hauteur de 170 € par participant pour un coût total de 553€ soit 350 € à la charge des participants

Patrick indique qu'il faut préciser le coût pour les hors Codep 35. Les remboursements dans le cas de désistements, hors délais, ne se feront que sur présentation d'un certificat médical.

L'assureur fédéral va être interrogé pour connaître les possibilités de couverture du risque « désistement » à ce genre de manifestation

La règle est donc celle-ci :

- Avant date d'encaissement du second versement, remboursement intégral
- Après date d'encaissement du second versement, sur présentation d'un certificat médical.

#### **Formation : (D MORIN)**

- PSC1, : Formation à prévoir, les dates restent à définir
- Formation dirigeant :

Sur proposition de Patrick, il serait bien de faire une formation un samedi sur une journée pas uniquement pour les nouveaux présidents mais également possible pour tous les membres. Il faut à minima une vingtaine de personnes.

- Formation animateur :

**VTT** : En l'absence de Yann, Jean-Michel suggère qu'il serait bien de renouveler le stage de VTT comme en 2023, mais il faudrait au moins 20 participants. Rappel 2023, peu de participants à la formation VTT malgré une invitation envoyée à tous les Clubs. 10 dont 8 de Romillé !

Stage adulte – limité à 12 places – le nombre de places est limité par l'encadrant. Date à revoir (Peu de participants car la date était en plein milieu des congés de Pâques).

#### **JEUNES (P LE SAUX )**

Critérium en mars ou en avril envisagé chez Yann Le Port.

Yves propose d'écrire un courrier aux différents clubs afin de rassembler leurs jeunes (-18ans) pour un séjour à organiser, ex : Base d'Iffendic.

Patrick rappelle qu'il faut des encadrants dans les clubs à défaut, les parents doivent encadrer leurs propres enfants.

#### **SECURITE (L RIFFIER)**

La réunion du 17 février est reportée car située le même jour que l'AG du COREG.

Loïc fait part d'une charte datant de 2013 qui est régulièrement utilisée par les Clubs. Elle limite la pratique du VAE. Beaucoup de Clubs se servent de ce document.

P. Le Saux soulève qu'il a été proposé un nouveau document qui date de 2015. Ce nouveau règlement annule et remplace le précédent. Le VAE en France, annexe 1 avec la Charte d'usage du VAE.

Dans le même ordre, doit-on toujours faire signer une attestation comme quoi le pratiquant respecte la charte du « pratiquant VAE » ?

La fédération sera interrogée à ce sujet.

#### **TOURISME :**

Loïc soulève le cas des Vélos Promenades qui sont référencées par la fédération mais qui ne sont plus conformes notamment au niveau du fléchage et de quelques itinéraires empruntés. Loïc pose la question de, qui contacter ?

#### **DIVERS :**

Dominique fait état de sa participation à Cancale, parcours routiers et jeux cyclistes proposés pour inciter ce club à accueillir plus de jeunes. La météo n'était pas au rendez-vous, peu de fréquentations.

Rappelez aux clubs du département que le Matériel Educatif acheté par le CODEP, actuellement en possession du Club de CANCALE, est disponible sur simple demande.

#### **Informations diverses :**

- Séjour Codep 2024 en prévision en pays Auxois.

Randonnée permanente, calendrier 2024 le 6 octobre à 20h00, séjour Codep 2024.

- AG du CODEP le 16 décembre 2023.
- AG de la Fédé le 9 décembre 2023.
- AG du Coreg, le 17 février 2024 à Caudan 56.

Suite à proposition faite sur le forum boîte à idées d'intégrer les liens Open Runner ou des traces GPX dans les invitations de randonnées, le comité laisse cette demande à l'appréciation des clubs...

Le Conseil d'Administration clos la séance à 23h00.